



# Les élections impayées !

**« Travaillez plus, pour gagner plus » :  
au Ministère de l'Intérieur, soyez patient,  
vous serez payé un jour... mais quand ?**

**Au 1<sup>er</sup> septembre 2007**, les agents du Ministère de l'Intérieur attendent toujours le règlement intégral des opérations d'organisation des élections législatives (heures supplémentaires et mise sous pli des professions de foi) qui se sont déroulées **les 10 et 17 juin dernier**.

Une première dotation est bien parvenue en début d'année dans les préfectures pour financer les deux grandes échéances électorales prévues de longue date. Celle-ci a permis de couvrir les frais de la première, la Présidentielle, tant en rémunération qu'en fonctionnement, mais s'est révélée très insuffisante pour la seconde, les Législatives. Le montant « oublié » dans la loi de finances 2007 avoisinerait 40% des besoins !

**Sidérant pour un ministère dont une des missions premières est précisément d'organiser les élections.**

Comment expliquer aujourd'hui aux agents qui se sont comme toujours mobilisés pour que ces élections, garante du bon fonctionnement démocratique du pays, se déroulent parfaitement, que le Gouvernement n'a pas budgété les opérations à la hauteur des précédentes ?

On nous annonce aujourd'hui qu'il faudra patienter **jusqu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007** et la parution d'un **décret d'avance** du ministère du budget (en anticipation sur la prochaine loi de finances) pour espérer percevoir son dû !

Du jamais vu ! C'est plutôt d'un **décret de retard** dont on devrait parler !

Retard qui en plus risque de coûter à l'Etat le versement d'intérêts moratoires pour les entreprises concernées (La Poste, imprimeurs, routeurs, etc...), mais il est vrai que **pour ses propres agents, point d'intérêts, mais du désintérêt affiché**, qui tourne au mépris pour ceux qui pouvaient légitimement compter sur les fruits de leur travail au moment de prendre leurs congés d'été, puis de réaliser les achats de la rentrée scolaire.

S'il en était besoin, voilà une nouvelle preuve de l'estime dans laquelle l'Administration porte ses agents, qui voient de jour en jour leurs effectifs maigrir et leurs missions s'alourdir, accroissant stress et découragement.

Mais il est vrai que la disette ne s'applique pas à tous les personnels du ministère de l'intérieur. Pour preuve l'arrêté publié au JO du 28 août fixant à **32% le taux de promotion au grade de sous-préfet hors classe** quand les autres agents (nous !) doivent se contenter de taux variant entre 3% et 15% !

Bien loin des slogans politiques, il y a déjà longtemps que les agents des préfecture savent que « travailler plus, ne signifie pas forcément gagner plus ». Ils en ont là une nouvelle et éclatante illustration, de nature à entamer un peu plus leur motivation.

Plutôt que de se laisser abattre, **les agents doivent de mobiliser pour faire entendre leur voix !**

**La rentrée sociale promet d'être chaude !**

